



« Pour le Groupe UDI, il est désormais urgent de mettre en place un véritable plan national d'extension des liaisons numériques. »

« Attendu depuis plus de deux ans, ce texte a le mérite d'aborder certains des grands enjeux du numérique de demain, à l'image de l'open data, du principe de neutralité du net, de la loyauté des plateformes, du droit à l'oubli ou encore de la mort numérique.

Si ce projet de loi ne soulève aucune opposition de principe de la part du Groupe UDI, il se montre, néanmoins, bien éloigné de l'ambition portée par le Gouvernement depuis le début du quinquennat : à savoir celle de bâtir une véritable « République numérique ».

Est-il nécessaire de rappeler que 20% de la population est toujours située dans une zone sans aucun réseau, et que plus de 77,6% des Français sont encore privés de très haut débit ?

Pour le Groupe UDI, il est désormais urgent de mettre en place un véritable plan national d'extension des liaisons numériques, en arrêtant de se reposer sur les opérateurs privés qui choisissent, bien souvent, de se déployer dans les zones rentables et donc souvent urbaines.

Si certaines mesures de ce texte sont tout à fait louables, à l'image de la partie sur la circulation des données et du savoir, le compte n'y est pas en revanche sur la protection des consommateurs. En effet, certaines pratiques très répandues vont à l'encontre même de l'internaute, sans faire l'objet d'aucun contrôle. C'est notamment le cas de l'IP tracking ou encore de la publicité ciblée en ligne. Nous nous réjouissons, néanmoins, de l'adoption d'un amendement sanctionnant plus sévèrement le « revenge porn ».

En tant qu'élue de Polynésie française, j'étais particulièrement favorable à l'adoption de l'amendement de mon collègue Jean-Paul TUAIVA, demandant la gratuité des communications téléphoniques vers l'outre-mer, pour les patients ultra-marins, dans les chambres des hôpitaux de la métropole.

Plus généralement, le Groupe UDI a milité pour permettre au secteur de la santé de disposer, plus facilement, des outils numériques, comme l'installation d'un point d'accès gratuit à l'Internet dans les hôpitaux et les établissements médico-sociaux.

Enfin, je tiens à saluer le renforcement des pouvoirs de la CNIL ou de l'ARCEP. Nous aurions également souhaité que la CADA puisse bénéficier d'un véritable pouvoir de sanctions envers les administrations qui ne se conformeraient pas aux nouvelles règles.

Si ce projet de loi est loin d'être le grand texte tant attendu sur le numérique, il a néanmoins le mérite de soulever des questions souvent absentes du débat public. Pour ces raisons, le Groupe UDI a majoritairement voté pour ce texte ».

Maina SAGE, Députée de la Polynésie française

Questions au Gouvernement

« Ces dernières années, les agressions sur les personnels pénitentiaires se sont multipliées. À la dangerosité du métier s'ajoute un sentiment d'exclusion, un manque de reconnaissance. Les personnels pénitentiaires font régulièrement l'objet d'une vindicte et d'un déficit affectif. Ils sont pourtant des acteurs essentiels d'un lieu nécessaire de sanction et de lutte contre la récidive que la société tend trop souvent à oublier, la prison (...) Madame la garde des Sceaux, au-delà de la question du renforcement de la sécurité dans les prisons, comment entendez-vous donner à ceux qui œuvrent au quotidien pour le service public la reconnaissance qu'ils sont en droit d'attendre ? » **François ROCHEBLOINE (Loire), 20 janvier.**

« La loi Santé aurait dû prioritairement mettre un terme aux déserts médicaux. Mais il n'en a rien été. Les dispositifs incitatifs ont fait leur temps, sans réel succès à la clé. Quant à la hausse ciblée du numerus clausus, elle devrait être généralisée à l'échelle du pays et intensifiée. Nous avons besoin de mesures fortes, assumées, comme Philippe Vigier l'a proposé: développer les internats régionaux, imposer des stages obligatoires en maison de santé pluridisciplinaire et amplifier la télémédecine. Surtout, le groupe UDI propose d'encadrer l'installation des médecins et de les conventionner uniquement lorsqu'ils s'installent en zone non pourvue. Il faut oser un changement de méthode, le Gouvernement y est-il prêt ? **Thierry BENOIT (Ille-et-Vilaine), 20 janvier.**

« M. le Premier ministre, donnez de la stabilité au droit du travail, développez une politique de l'emploi plus en phase avec les territoires, construisez des formations adaptées aux besoins du monde du travail, changez enfin le regard sur l'apprentissage, élaborer avec les régions de véritables parcours d'accès à l'emploi, orientez enfin la formation professionnelle vers ceux qui en ont le plus besoin, et, surtout, baissez le coût du travail en assurant à notre protection sociale un financement qui ne pénalise ni les salariés, ni les entreprises. Voilà quelques-unes des pistes d'actions pour redonner dynamisme à notre économie et à l'emploi. il y a véritablement urgence à agir, êtes-vous prêt à prendre enfin le tournant qui permettra de changer réellement notre modèle économique et social ? **Francis VERCAMER (Nord), 20 janvier.**

En séance...

Le Projet de Loi pour une République numérique

Voté cette semaine à l'Assemblée nationale, ce texte reprend les 3 devises de la République, pour expliquer la vision du Gouvernement sur le numérique :

- ★ **Liberté accrue pour la circulation des données et du savoir ;**
- ★ **Egalité des droits pour les usagers du net ;**
- ★ **Fraternité, pour une société numérique ouverte à tous.**

Voici les grandes lignes de ce projet de loi

⇒ **Favoriser la circulation des données et du savoir**

Renforcer et élargir l'ouverture des données publiques engagée par l'Etat et les collectivités territoriales ;
Créer un service public de la donnée ;
Introduire la notion de « données d'intérêt général »
Développer l'économie du savoir.

⇒ **Œuvrer pour la protection des individus dans la société du numérique**

Favoriser un environnement ouvert, en affirmant **le principe de neutralité des réseaux et de portabilité des données ;**
Etablir **un principe de loyauté des plateformes** de services numériques ;
Introduire de nouveaux droits pour les individus dans le monde numérique, en matière de données personnelles et d'accès aux services numériques.

⇒ **Garantir l'accès au numérique pour tous**

Favoriser l'accessibilité aux services numériques publics ;
Faciliter l'accès au numérique **par les personnes handicapées ;**
Maintenir la connexion Internet **pour les personnes les plus démunies.**

Vu du groupe UDI...

En séance publique, le groupe UDI a porté **des amendements concrets et ambitieux :**

- ★ **Mettre fin aux pratiques liées à l'IP tracking ;**
- ★ **Mettre fin au « zero-rating », qui est contraire au principe de neutralité ;**
- ★ **Rendre plus facile l'accès aux diplômes étrangers des professionnels médias exerçant en France ;**
- ★ **Mettre en place un nouveau modèle économique, alliant gratuité et offre premium, pour la réutilisation des données : le freemium ;**
- ★ **Elargir les pouvoirs de sanction de la CADA ;**
- ★ **Favoriser la formation aux outils du numérique ;**
- ★ **Encourager le développement de l'Internet dans le secteur de la santé, aujourd'hui très en retard ;**
- ★ **Permettre la gratuité des communications vers l'outre-mer dans les chambres d'hôpital pour les patients ultra-marins.**

Nous avons noté des avancées intéressantes apportées lors de l'examen du texte en séance publique :

- ★ **Ainsi, dès 2017, l'échange d'informations publiques entre les administrations de l'Etat et entre l'Etat et ses **Les pouvoirs de la CNIL, de l'ARCEP et de la CADA ont été sensiblement augmentés.****
- ★ **Nous approuvons également l'idée, portée par l'UDI en commission, d'un rapport pour travailler sur l'opportunité de créer une consultation publique en ligne pour tout texte législatif. Néanmoins, il faudra veiller à ce que cette idée n'aille pas à l'encontre de la simplification.**
- ★ **Nous nous réjouissons également de l'adoption d'un amendement permettant aux établissements d'enseignement supérieur de rendre disponibles leurs enseignements sous forme numérique.**
- ★ **Si certains amendements ont été adoptés dans la partie « couverture numérique » de ce projet de loi, nous peinons néanmoins encore à comprendre la stratégie globale de déploiement du très haut débit sur notre territoire.**

En séance...

La Proposition de Loi visant à favoriser l'ancrage territorial de l'alimentation

Cette proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale le jeudi, consiste à **améliorer l'accès, la distribution et la consommation de produits issus de l'agriculture durable et des circuits courts dans la restauration collective publique et privée.**

Vu du groupe UDI...

- ★ Le Groupe UDI est particulièrement attaché à la défense d'une alimentation de proximité, reposant sur la richesse et sur la diversité de nos territoires. Alors que notre agriculture est certainement l'une des plus responsables et des plus vertueuses au monde, notre rôle est de défendre ce savoir-faire, en le valorisant aussi bien sur les étals de nos supermarchés que dans la restauration collective. C'est à la fois un gage de qualité pour les consommateurs, et une nécessité pour notre environnement.
- ★ Nous partageons le constat et l'objectif principal de ce texte. Il est, en effet, devenu urgent de bâtir un nouveau modèle de société plus durable mais surtout capable de relever le défi qui nous attend en 2050 : nourrir 9 milliards d'individus avec des ressources naturelles de plus en plus rares.
- ★ Privilégier les circuits de proximité, les circuits courts et les produits biologiques, responsabiliser les entreprises, mobiliser les collectivités territoriales sur les politiques alimentaires, valoriser le fait maison : ce sont là autant d'idées qui recueillent le soutien des députés du Groupe UDI.
- ★ Pour autant, alors que les collectivités territoriales connaissent des baisses de subventions importantes, il nous semble délicat de mettre en place des mesures dont l'impact matériel et financier n'a pas été suffisamment appréhendé en amont. En outre, nous craignons que les dispositions visant à prendre en compte l'alimentation durable dans la politique de responsabilité sociale et environnementale des entreprises soient contre-productives.
- ★ Si certains points du texte méritent d'être éclaircis, nous ne nous sommes pas pour autant opposés à cette proposition de loi car **pour mieux consommer, il est d'abord nécessaire de produire différemment.**

A venir ...

Le Projet de Loi constitutionnelle de Protection de la Nation

Ce texte avait été annoncé par le Président de la République lors du congrès réuni à Versailles le 16 novembre 2015, deux jours après les attentats ayant frappé la France et tué 130 personnes. Il comprend **deux articles : le 1^{er} constitutionnalise l'état d'urgence, le 2nd permet la déchéance de nationalité pour les binationaux nés Français.**

- ★ **Constitutionnaliser** l'état d'urgence peut s'avérer nécessaire pour donner un fondement incontestable aux mesures de police, les soumettre exclusivement au contrôle du juge administratif, et encadrer l'état d'urgence qui ne pourrait être modifié par une simple loi. Une telle réforme doit néanmoins s'accompagner d'un renforcement des contre-pouvoirs. **Ainsi, l'état d'urgence pourrait être mieux encadré par la Constitution en :**
 - inscrivant le pouvoir de contrôle du Parlement dans la Constitution ;
 - limitant la première prorogation à une durée de 4 mois au-delà de laquelle une nouvelle loi serait nécessaire ;
 - interdisant la dissolution de l'Assemblée nationale pendant cette période ;
 - précisant que l'exercice de l'état d'urgence s'effectue sous le contrôle du juge administratif.
- ★ **Sur la déchéance de nationalité**, le Groupe UDI est majoritairement réticent à l'adoption de mesures qui renforceraient l'existence de deux catégories de Français. **La déchéance de nationalité devrait ainsi s'appliquer à tous les Français, condamnés pour crimes terroristes.**
- ★ En outre, **nous devrions prévoir des peines complémentaires, à l'instar de l'indignité nationale, pour les Français condamnés pour un délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ou un acte de terrorisme.**
- ★ Enfin, notre arsenal ne doit pas se limiter à des mesures exclusivement symboliques : **il convient notamment d'inscrire dans la Constitution l'interdiction de retour sur le territoire des personnes partis faire le djihad.**

Tels sont les messages qu'ont délivrés Philippe VIGIER, Jean-Christophe LAGARDE et François ZOCCHETTO au Président de République le 22 janvier dernier.

Ce projet de loi sera examiné en séance publique à l'Assemblée nationale à compter du 5 février prochain.

Dans la presse...

Philippe Vigier, président des députés UDI (...): " La France est le seul pays en Europe à ne pas parvenir à enrayer cette spirale infernale du chômage. François Hollande n'a plus le droit de se contenter des contrats aidés et de mesures tardives de soutien à l'apprentissage, à la formation professionnelle ou à l'entrepreneuriat, qui sont autant de tentatives désespérées de faire diminuer artificiellement les chiffres du chômage". **AFP, 27 janvier**

Jean-Christophe Lagarde, président de l'UDI : "La démission de Christiane Taubira et la nomination de Jean-Jacques Urvoas à la fonction de garde des sceaux sont deux bonnes nouvelles pour la France. Au-delà de la politique pénale condamnable que conduisait madame Taubira, son opposition publique au projet de loi de révision constitutionnelle, dont elle avait par nature la charge, humiliait le gouvernement français au point que le Premier ministre était réduit à jouer son remplaçant sur les bancs du gouvernement pour le débat qui s'ouvre. Cette situation n'avait que trop duré. (...)" **AFP, 27 janvier**

Philippe Vigier, a mis en garde mardi contre un « tour de passe-passe dans la loi d'application qui viderait de sa substance l'inscription dans la Constitution de la déchéance de nationalité ». Sur le projet de révision constitutionnelle, qui sera examiné à compter de mercredi en commission, les centristes ont signifié vendredi leurs demandes à François Hollande. « Sur l'article 1er visant à constitutionnaliser l'état d'urgence, les élus UDI entendent défendre au moins trois amendements majeurs pour graver dans la loi fondamentale le contrôle parlementaire de l'état d'urgence, en limiter la durée à quatre mois (renouvelables après nouveau vote du Parlement) et l'interdiction de dissoudre l'Assemblée nationale pendant l'état d'urgence » a précisé M. Vigier. **AFP, 26 janvier.**

Philippe Vigier dénonce le plan emploi présenté par F. Hollande : "Tout comme les précédents, ce plan ne fait en réalité qu'effleurer les véritables problématiques et ne permettra malheureusement pas de lever les freins à la compétitivité de nos entreprises. En outre, ce plan ne prévoit aucune mesure d'envergure pour améliorer le pouvoir d'achat des salariés, que la politique gouvernementale a pourtant rudement mis à mal depuis mai 2012 (...). Pire, les annonces sur le soutien à l'apprentissage, à la formation professionnelle ou à l'entrepreneuriat, atouts longtemps ignorés ou maltraités par cette majorité, font craindre une tentative de faire diminuer artificiellement les chiffres du chômage, en sortant les demandeurs d'emploi des relevés mensuels du chômage. Nous ferons preuve d'une vigilance totale pour que ce ne soit pas le cas". **AFP, 18 janvier.**

Stéphane Demilly a saisi le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, des conséquences de l'absence de contreparties à l'octroi du CICE - à certains grands groupes internationaux. Après avoir perçu un million d'euros de CICE en 2015, les dirigeants du groupe industriel Pentair ont décidé de fermer purement et simplement leur unité de Ham détruisant ainsi 133 emplois, mais aussi de supprimer 25 emplois sur le site d'Armentières et 49 sur celui de Saint-Ouen-l'Aumône. Le 14 janvier 2014, le Président de la République a annoncé la création d'un Observatoire des contreparties du CICE auquel le Parlement devait être associé. Cet observatoire n'a, pour le moment, pas encore vu le jour (...) Je demande également que des mesures soient prises afin d'exiger le remboursement du CICE perçu par le groupe industriel Pentair s'il ne revient pas sur la fermeture du site de Ham et les suppressions de postes envisagées ». **Communiqué, 18 janvier.**

Questions au Gouvernement

« Notre pays compte un million de chômeurs supplémentaires depuis votre arrivée aux responsabilités. Qu'avez-vous fait face à ces drames humains ? Il est temps que vous changiez de méthode. Il est temps que vous prêtiez attention à ce qui a pu fonctionner. Nous l'avons fait avec Jean-Louis Borloo, en réduisant le taux de chômage à moins de 8 % dans notre pays. La méthode, c'est le décloisonnement, le partenariat, l'échange avec l'ensemble des acteurs, tant ceux de l'économie sociale et solidaire que les régions. Alors que vous êtes aux responsabilités depuis quatre ans, le pays compte 5,4 millions de chômeurs. C'est un scandale ! M. le Premier ministre, il est temps d'agir ! **Arnaud RICHARD (Yvelines), 13 janvier.**

« L'industrie de notre pays a perdu plus de 41.000 emplois en 2015. Et l'année s'est achevée sur une nouvelle annonce de suppression d'emplois par l'entreprise Pentair à Ham, dans la Somme. Avec le président de la région, Xavier Bertrand, nous avons rencontré le comité de direction du groupe vendredi dernier. Nous lui avons fait part de notre totale incompréhension ainsi que du désarroi des salariés face à l'annonce de cette fermeture injustifiée. M. le Premier ministre, l'État-client a son mot à dire. Ne pas réagir, c'est cautionner cette fermeture ! Je vous en conjure, prenez l'initiative d'une rencontre en urgence avec les plus hauts responsables de ce groupe industriel ». **Stéphane DEMILLY (Somme), 12 janvier.**

« L'été dernier, les agriculteurs se sont largement mobilisés à travers une manifestation inédite, ils ont ainsi souhaité vous dire que la situation est grave et que sans mesure de structure, sans engagement de long terme, les filières de l'élevage en France sont condamnées ! Aujourd'hui, il faut le dire avec lucidité : la crise agricole s'aggrave, et à l'espoir initial suscité par les annonces du Gouvernement succède une cruelle désillusion. Monsieur le ministre, il y a trois mois, dans ce même hémicycle, vous proposiez d'utiliser le projet de loi de finances rectificatif pour rénover de fond en comble la fiscalité agricole, objectif louable mais pour quels résultats ? Où est, au final, le grand changement annoncé ? Où sont l'audace, la réforme, l'innovation que vous réclamiez devant nous à cor et à cri ? **Thierry BENOIT (Ille-et-Vilaine), 12 janvier.**